



**RAPPORT DU JURY**

**DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE**  
**DE CONTROLEUR DES DOUANES**  
**ET DROITS INDIRECTS**

*BRANCHE DE LA SURVEILLANCE*

Session 2015



À  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

# I. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 a fixé les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

## 1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance, doivent également satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

## 1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects.

### 1.2.1 Les épreuves écrites d'admissibilité

- **Concours externe**

- Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05/20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative

**Épreuve n° 1** (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure

à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points supérieurs à 10/20.

- **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée ; 3 heures ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat : un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Composition sur une ou plusieurs questions portant, soit sur des connaissances techniques de navigation maritime, soit sur des connaissances de réglementation douanière maritime, ce choix étant effectué par le candidat le jour de l'épreuve.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

## 1.2.2 Les épreuves orales d'admission : trois épreuves obligatoires

- **Concours externe**

**Épreuve n° 1** (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (coefficient 1) : Épreuve d'exercices physiques portant sur la course de vitesse, la course de fond et le saut en hauteur. Une moyenne des notes obtenues par le candidat à l'ensemble des épreuves sportives, inférieure à 05/20, est éliminatoire.

- **Concours interne**

**Épreuve n° 1** (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe

**Épreuve n° 3** (coefficient 1) : Épreuve d'exercices physiques identique à celle du concours externe.

## 1.3 Composition du jury

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2015 étaient des personnels de la DGDDI.

## 1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 26 novembre 2014, paru au JORF du 28 novembre 2014, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche de la surveillance, à 25 au titre du concours externe et 25 au titre du concours interne.

## II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance

### 2.1 Inscrits / présents / admissibles

#### • Concours externe

6 730 candidats se sont inscrits à l'épreuve de pré-admissibilité du concours externe. 3 714 étaient présents à cette épreuve et il y a eu 613 pré-admissibles (16,51 % des présents).

Au total, 483 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, soit 78,79 % des candidats pré-admissibles. 23,72 % d'entre eux étaient des femmes.

136 candidats ont été déclarés admissibles, dont 40 femmes (29,41 %).

#### • Concours interne

486 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 486 candidats, 298 (63,58 %) se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité. 25,24 % d'entre eux étaient des femmes.

113 candidats ont été déclarés admissibles, dont 34 femmes (30,09 %).

### 2.2 Lauréats

#### • Concours externe

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats sur liste complémentaire
136 (dont 29,41 % de femmes)	104 (dont 26,92 % de femmes)	25 (dont 40 % de femmes)	29 (dont 27,59 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 17,14/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 15,08/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 27 ans. Le plus jeune lauréat a 20 ans et le plus âgé 39 ans.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats sur liste complémentaire
113 (dont 30,09 % de femmes)	90 (dont 30 % de femmes)	25 (dont 24 % de femmes)	30 (dont 26,67 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 17,7/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 13,48/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 33 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans et le plus âgé 47 ans.

### **III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe**

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 2 décembre 2014. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 25 et 26 février 2015.

La moyenne générale la plus haute aux épreuves écrites s'élève à 18,14/20 et la moyenne la plus basse, hors éliminés, à 05,86/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 12,11/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs déplorent souvent des lacunes en termes d'organisation des idées et d'expression (style confus ou trop familier, fautes d'orthographe et de syntaxe). Ils insistent également sur le fait que la présentation devrait être plus soignée, certaines copies étant presque illisibles.

#### **3.1 L'épreuve de pré-admissibilité**

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 16,67/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 09,22/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	35,60 %	42,12 %	22,28 %
Connaissances générales	36,80 %	31,95 %	31,25 %
Mathématiques	40,94 %	29,01 %	30,05 %
Logique	59,91 %	21,55 %	18,54 %

### 3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : Résumé et questions à partir d'un texte

La grande majorité des candidats a appréhendé correctement la première partie de l'épreuve, démontrant une maîtrise de la méthodologie du résumé. Les notions principales du texte se retrouvent dans la plupart des devoirs et les hors sujet sont rares. Les correcteurs remarquent toutefois que quelques candidats ont cherché à contourner la consigne de l'exercice en minorant le nombre de mots de leur résumé.

Dans de nombreuses copies, la partie consacrée aux définitions est traitée trop rapidement. Les réponses sont souvent sommaires, approximatives, voire comportent des contresens. Quelques candidats ont cependant particulièrement bien réussi cette partie, en répondant correctement et en faisant des corrélations judicieuses avec le texte.

La dernière partie, consacrée aux questions, a elle aussi été trop souvent délaissée, peut-être du fait d'une mauvaise gestion du temps. Si plusieurs copies se démarquent par la qualité de l'argumentation, la grande majorité des candidats propose des réponses trop succinctes et faiblement étayées. Certaines copies n'évitent pas non plus l'écueil de la paraphrase. Les correcteurs soulignent également l'absence de structure ou de plan dans les réponses apportées, notamment pour la troisième question qui devait donner lieu à une réponse plus approfondie, tant au niveau de l'argumentation que de l'organisation des idées.

Sur la forme, le niveau d'expression est dans l'ensemble correct. Toutefois, certains candidats possèdent un vocabulaire limité et semblent avoir des difficultés rédactionnelles qui se traduisent pas un style maladroit, voire familier. De trop nombreux devoirs contiennent des fautes de français (orthographe, grammaire).

Les copies sont généralement soignées et la plupart des écritures sont appliquées. Plusieurs candidats aèrent leur devoir et créent des espaces, ce qui facilite la lecture. Certains candidats semblent avoir été pris par le temps et l'application portée à la copie se relâche sur la fin du devoir. Les copies les moins soignées comportent de trop nombreuses ratures et traces de blanc correcteur.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,4 %	5,5 %	26,2 %	27,8 %	27,4 %	12,7 %

### 3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	164	33,95 %
Comptabilité privée	29	6,01 %
Économie	62	12,84 %
Droit	77	15,94 %
Géographie économique	138	28,57 %
Navigation	13	2,69 %
TOTAL	483	100 %

- **Mathématiques**

Trop de candidats semblent avoir choisi l'option « mathématiques » sans pour autant en maîtriser les notions de base. En conséquence, de nombreuses copies ne comportent presque aucune réponse, même aux questions les plus simples. À l'inverse, les candidats possédant les bases mathématiques relatives au programme de cette option fournissent de bonnes, voire de très bonnes, prestations, avec des raisonnements clairs et précis.

De nombreux candidats négligent la présentation et l'orthographe.

En externe, la meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,2 %	14,6 %	28,7 %	23,8 %	17,1 %	14,6 %

- **Économie**

Le thème de l'épreuve a inspiré la quasi-totalité des candidats, mais les réalisations sont inégales. Globalement, les différents termes du sujet n'ont pas toujours été bien analysés, de sorte que certains devoirs ne répondent que partiellement à la problématique. Enfin, de trop nombreux candidats sont dépourvus de réelles connaissances économiques.

Sur la forme, les copies sont dans l'ensemble bien présentées, avec des plans apparents (parties et sous-parties). En revanche, rares sont les devoirs qui ne comportent aucune faute d'orthographe.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	14,5 %	29 %	25,8 %	16,2 %	14,5 %



- **Droit**

Les devoirs sont généralement étoffés et contiennent de bonnes connaissances sur la réglementation. Ceci prouve que la matière a été travaillée, à quelques exceptions près. Toutefois, les candidats ont souvent cherché à démontrer l'étendue de leurs connaissances juridiques, sans pour autant répondre spécifiquement à la question posée. Il en résulte de nombreux hors sujets. De plus, le lien avec l'actualité, pourtant foisonnante, est trop rarement fait.

La qualité de l'orthographe est globalement correcte. Un effort de présentation a également été fait, même si de nombreuses copies auraient gagné à être plus aérées. Enfin, la forme prescrite pour un devoir juridique (introduction, deux parties et deux sous-parties) n'est pas toujours respectée, ce qui a pénalisé les candidats concernés.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,3 %	14,3 %	28,5 %	23,4 %	16,9 %	15,6 %

- **Géographie économique**

La technique de la dissertation est plutôt bien maîtrisée dans sa structure, même si le contenu est inégal. Si les candidats disposent généralement des connaissances requises, celles-ci ne sont pas toujours bien synthétisées et/ou illustrées par des exemples cohérents. Plusieurs hors sujets ont été à déplorer, par manque d'analyse de la question posée. Enfin, de nombreux candidats se sont contentés de ne développer qu'un seul aspect du sujet, en éludant certains thèmes pourtant centraux. Les meilleures copies sont le fait de candidats ayant une vision d'ensemble de la question posée, maîtrisant les notions clés et ayant su enrichir leur devoir d'arguments pertinents et de faits précis (chiffres, dates...).

Sur la forme, certains candidats ne parviennent pas à énoncer clairement leur pensée : le style est pauvre, lourd, voire familier. Les transitions entre les parties sont rares. L'orthographe est également trop souvent défaillante et la syntaxe confuse.

Enfin, une présentation claire et aérée, avec éventuellement un plan apparent, a été appréciée et valorisée.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	15,2 %	30,4 %	24,7 %	16,7 %	13 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont très hétérogènes. Si quelques candidats maîtrisent parfaitement les notions abordées, rendant d'excellentes copies à la limite du sans-faute, plus du tiers des devoirs se situe sous la moyenne. Dans ces derniers, les lacunes relevées concernent les fondamentaux comptables.

Une bonne partie des candidats a apporté un soin particulier à la mise en forme de leur copie. Certaines présentations, à l'inverse, sont loin de la rigueur comptable ou sont trop minimalistes.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	17,3 %	27,6 %	24,1 %	17,2 %	13,8 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Les aspects pratiques de la navigation sont globalement connus, malgré quelques approximations et des réponses incomplètes ou partielles. À l'inverse, l'approche théorique est souvent peu ou mal maîtrisée : la méconnaissance générale des bases en matière de météorologie, de compas ou encore de topologie maritime a pénalisé de nombreux candidats. Quelques candidats possèdent cependant des connaissances élargies, alliant théorie et pratique, et répondent avec précision aux questions posées.

Au niveau de la forme, les correcteurs insistent sur la nécessité de rédiger entièrement chaque réponse et non de se contenter d'énumérer quelques éléments sans sujet ou verbe conjugué. La présentation des copies est généralement correcte.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 03/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	30,8 %	7,7 %	23 %	30,8 %	7,7 %

### 3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

229 candidats au concours externe (47,41 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	24 (10,48 %)
Anglais	74 (32,31 %)
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	106 (46,29 %)
Italien	22 (9,61 %)
Russe	3 (1,31 %)
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une

traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte bien souvent préjudice à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuve.

Le jury a également remarqué que quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en langue étrangère sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0,9 %	31,9 %	32,7 %	25,3 %	9,2 %

- **Allemand**

Le texte contenait quelques expressions plus difficiles, qui ont permis d'identifier les différents niveaux de maîtrise de la langue des candidats. Malgré un niveau général faible, quelques copies se détachent par la qualité de la traduction proposée.

Concernant la forme, de nombreuses copies font preuve d'un déficit de soin.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

- **Anglais**

Le texte contenait des tournures temporelles et modales variées et un champ lexical assez large, permettant d'apprécier les différents niveaux de maîtrise des candidats. Il traitait également d'un sujet d'actualité qui pouvait permettre de déduire certains mots ou passages non compris de prime abord grâce au contexte lexical.

Hormis quelques copies où la compréhension a été minimale et les incohérences syntaxiques fréquentes, le sens général est bien compris. Par contre, les passages les plus complexes sont souvent traduits de manière trop littérale, ce qui révèle les connaissances limitées de nombreux candidats.

Les ratures fréquentes montrent également le peu de préparation des candidats face à l'exercice de la traduction. Les fautes d'orthographe sont trop nombreuses.

En externe, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Arabe**

Aucun candidat externe n'a composé dans cette option.

- **Chinois**

Aucun candidat externe n'a composé dans cette option.

- **Espagnol**

Même si le sens du texte est généralement compris par tous, les prestations des candidats sont très hétérogènes. Certaines copies sont de qualité, mais d'autres demeurent très faibles, laissant apparaître des lacunes importantes au niveau de la maîtrise de la langue. Malgré un effort général pour rendre un texte compréhensible en français, certaines copies multiplient les erreurs de grammaire. Les correcteurs ont eu l'impression que quelques candidats n'avaient jamais étudié l'espagnol et tentaient de réussir avec une traduction mot à mot très approximative. En outre, de nombreux passages ont été éludés.

L'écriture est en général lisible et des efforts ont été faits au niveau de la présentation. Cependant, de nombreux candidats ne semblent pas s'être relus, ce qui occasionne des fautes de français parfois inexcusables.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Italien**

Certaines copies se démarquent par leur qualité, tandis que, dans d'autres cas, les candidats se sont arrêtés dès le premier paragraphe. D'une manière générale, les traductions proposées contiennent trop de faux-sens, qui s'expliquent par un réel manque de vocabulaire.

En externe, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

- **Russe**

Le niveau des candidats ayant choisi cette épreuve est très hétérogène. La présentation des copies est correcte.

En externe, la meilleure copie a été notée 15/20 et la moins bonne (hors copies blanches) 08/20.

## **IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 25 et 26 février 2015.

La moyenne générale la plus haute aux épreuves écrites s'élève à 19,5/20 et la moyenne la plus basse, hors éliminés, à 05/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 09/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuves, les correcteurs soulignent souvent des lacunes en termes de structuration des devoirs et d'organisation des idées. Ils rappellent que les réponses apportées par les candidats doivent être intégralement rédigées.

Ils déplorent également de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et un style maladroit, trop emprunt de formulations orales ou familières.

### **4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : Analyse de dossier**

La nature de l'épreuve n'a pas été comprise par plusieurs candidats qui se contentent soit de rédiger

une note, soit de répondre aux questions.

Dans tous les cas, il ressort un manque de connaissances sur la thématique proposée et un déficit d'analyse des documents. Parfois, certains textes ne semblent même pas avoir été lus. De ce fait, un grand nombre de candidats apporte des réponses trop superficielles ou incomplètes aux questions posées. La paraphrase, voire la simple copie de passages issus des textes est trop fréquente. La réflexion manque de profondeur.

La forme des devoirs n'est pas toujours structurée. Certains candidats se contentent d'énumérer les données à la manière d'un catalogue plutôt que de présenter une analyse construite et argumentée.

De nombreux candidats semblent avoir mal géré leur temps, puisque plusieurs devoirs ne sont pas terminés. De même, plusieurs fautes d'orthographe ou de syntaxe pourraient aisément être éliminées si les candidats avaient pris le temps de se relire.

Les bonnes copies ont su enrichir les idées collectées dans le dossier par des connaissances personnelles et mettre en avant une réflexion pertinente dans le cadre de raisonnements structurés.

La plupart des copies proposent une écriture lisible et une présentation correcte.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,5 %	28,5 %	28,8 %	16,8 %	13,9 %	7,5 %

## 4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	5	1,68 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	5	1,68 %
Sujet relatif à la branche Surv	190	63,76 %
Comptabilité privée	23	7,72 %
Gestion administrative	46	15,43 %
Navigation maritime	27	9,06 %
Réglementation douanière maritime	2	0,67 %
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>100 %</b>

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Si les candidats sont à l'aise avec les notions générales, les connaissances précises sont plus rares et ne sont pas toujours exploitées à bon escient.

La présentation des copies est satisfaisante, mais la syntaxe est à améliorer.

La meilleure copie a été notée 09/20, la moins bonne 06,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	60 %	0 %	20 %	20 %	0 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Les réponses apportées par les candidats aux premières questions sont généralement satisfaisantes. En revanche, il ressort des questions suivantes une méconnaissance de nombreux aspects réglementaires et la confusion entre certaines notions. Les hors-sujets sont nombreux, de même que les absences de réponses.

L'ensemble des candidats s'efforce de rendre des copies soignées, mais presque toutes contiennent des fautes d'orthographe.

La meilleure copie a été notée 13,5/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	40 %	20 %	20 %	20 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Le sujet demandait la mobilisation de connaissances à la fois théoriques et pratiques et permettait ainsi de départager les candidats.

Il ressort de la correction que trop peu d'entre-eux ont préparé sérieusement cette épreuve. Les connaissances professionnelles ne sont pas actualisées, même dans des domaines importants qui ont récemment connu des modifications procédurales substantielles. En conséquence, les candidats se contentent de donner des réponses confuses, simplistes et souvent inexactes.

Le niveau général reste donc souvent en deçà de ce qui était attendu, même si quelques bonnes et très bonnes copies présentent clairement les enjeux sous-tendus par les cas pratiques.

Hormis dans les meilleures copies, la forme des devoirs est également décevante : absence de structuration des réponses, fautes d'orthographe et de grammaire, faible niveau rédactionnel.

La meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,2 %	25,3 %	34,2 %	17,4 %	12,6 %	7,3 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont très hétérogènes. Quelques bonnes copies se démarquent, mais le niveau est dans l'ensemble assez faible. De nombreux candidats n'ont pas traité l'ensemble du sujet par manque de maîtrise des fondamentaux comptables.

Peu de candidats ont fourni un effort sur la mise en forme de leur copie, rendant une prestation peu compatible avec la rigueur comptable.

En interne, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	4,4 %	26,1 %	30,4 %	17,4 %	13 %	8,7 %

- **Gestion administrative**

Les copies sont assez hétérogènes. La majorité de candidats ne maîtrise pas les notions de base et traite les questions de façon trop succincte, sans se situer dans le contexte spécifique de l'administration des douanes. Malgré tout, quelques bonnes copies ont su aller au-delà des définitions et apportent des références réglementaires précises.

Nonobstant des efforts de présentation, la rédaction laisse souvent à désirer : difficultés d'expression, vocabulaire pauvre, fautes d'orthographe et d'accords.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,2 %	23,9 %	32,6 %	17,4 %	15,2 %	8,7 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Les aspects pratiques de la navigation sont connus de la majorité des candidats. À l'inverse, l'approche théorique est rarement maîtrisée, même en ce qui concerne les notions de base et les fondamentaux de la navigation.

Au niveau de la forme, il est nécessaire de rédiger entièrement chaque réponse et non de se contenter d'énumérer quelques éléments sans sujet ou verbe conjugué. Cette consigne n'est pourtant pas respectée dans tous les devoirs. Les copies sont propres et aérées, mais comportent trop de fautes d'orthographe, de grammaire, voire de vocabulaire.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats <i>concours interne</i>	0 %	25,9 %	33,3 %	14,8 %	11,1 %	14,9 %

- **Connaissances de la réglementation maritime douanière**

Aucun candidat ayant composé dans cette option ne maîtrise les connaissances liées au thème du sujet et des erreurs flagrantes ont été relevées en matière de réglementation

Sur la forme, les correcteurs insistent sur la nécessité de structurer les idées au sein d'un plan et de veiller à rédiger toutes les parties du devoir. Un soin plus grand doit également être apporté à l'orthographe.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	50 %	0 %	50 %	0 %	0 %	0 %

### 4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

86 candidats au concours interne (28,86 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	7 (8,14 %)
Anglais	23 (26,74 %)
Arabe	2 (2,33 %)
Chinois	0
Espagnol	50 (58,14 %)
Italien	4 (4,65 %)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte bien souvent préjudice à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuves.

Le jury a également remarqué que quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'auraient pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en langue étrangère sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	2,3 %	58,1 %	25,6 %	9,3 %	4,7 %

- **Allemand**

Le texte contenait quelques expressions plus difficiles, qui ont permis d'identifier les différents niveaux de maîtrise de la langue des candidats. Le niveau général demeure toutefois faible.

Concernant la forme, de nombreuses copies font preuve d'un déficit de soin.

En interne, la meilleure copie a été notée 11/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.



- **Anglais**

Le texte contenait des tournures temporelles et modales variées et un champ lexical assez large, permettant d'apprécier les différents niveaux de maîtrise des candidats. Il traitait également d'un sujet d'actualité qui pouvait permettre de déduire certains mots ou passages non compris de prime abord grâce au contexte lexical.

Un bon tiers des candidats n'a pas saisi le sens général du texte. De plus, la cohérence syntaxique pose souvent problèmes.

Au niveau formel, les copies sont aérées, mais les fautes d'orthographe sont beaucoup trop nombreuses.

En interne, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Arabe**

Malgré un texte relativement facile, la traduction est approximative. La présentation est toutefois satisfaisante.

La meilleure copie a été notée 12/20.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a composé dans cette option.

- **Espagnol**

Les prestations des candidats sont très hétérogènes. Plusieurs copies sont de qualité : les candidats ont su rendre, malgré parfois quelques lacunes, une traduction agréable restant dans l'esprit du texte d'origine. Ils ont également su éviter les pièges des faux-amis et de la traduction littérale.

À l'opposé, d'autres devoirs demeurent très faibles avec des passages non traduits ou totalement inventés. Il est parfois dommage que certaines copies dont la traduction était bien engagée restent inachevées.

Les copies sont dans l'ensemble bien présentées.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Italien**

Le niveau est faible, donnant l'impression que les candidats ont choisi cette option alors même qu'ils n'avaient jamais étudié l'italien.

La meilleure copie a été notée 10,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Russe**

Aucun candidat interne n'a composé dans cette option.

## **V. Les épreuves d'admission**

### **5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015 pour le concours externe et du 8 au 12 juin 2015 pour le concours interne.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis le sport qui s'est déroulé dans chacune des directions entre le 18 et le 29 mai 2015).

### **5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe**

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

Le jury souligne la qualité des prestations de la majorité des candidats de la session 2015. Ces derniers ont pour l'essentiel un haut niveau scolaire et universitaire. Quelques candidats en recherche de mobilité fonctionnelle ou de changement de parcours professionnel justifient d'une expérience professionnelle.

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Dans les faits, les présentations sont le plus souvent soignées, mais pas toujours correctement organisées et équilibrées. Les exposés sont parfois trop techniques ou mettent l'accent sur des éléments accessoires, au détriment de la mise en valeur des atouts et compétences du candidat. L'expression de la motivation n'est pas toujours satisfaisante. Enfin, il est dommage de constater que plusieurs candidats n'utilisent pas la totalité du temps imparti. Il est rappelé que ceux qui savent profiter de cette présentation pour affirmer leur motivation et mettre en avant leurs aptitudes ou prédispositions à rejoindre l'administration des douanes, sont valorisés.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Le jury a, à cette occasion, pu constater que de nombreux candidats maîtrisent bien l'art oratoire. La plupart d'entre eux savent exposer leurs idées et opinions de façon logique et pertinente. Ils démontrent en outre une assez bonne connaissance de l'organisation et des missions de la douane, conséquence d'une consultation des informations disponibles sur internet. En revanche, les cas pratiques ont suscité plus de difficulté et la capacité à gérer une équipe n'a pas toujours été mise en évidence.

En matière de déontologie, le niveau est très disparate : certains candidats fournissent de très bonnes réponses aux questions posées, tandis que d'autres ne semblent pas avoir intégré les valeurs d'un fonctionnaire des douanes.

Enfin, il est rappelé qu'au cours de cet entretien, la posture des candidats, leur attitude face au jury ainsi que la qualité de leur expression, verbale et non verbale, sont également des éléments

déterminants.

La moyenne est de 13,17/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	9,62 %	10,58 %	15,38 %	23,08 %	41,34 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	1 (0,96 %)
Anglais	84 (80,78 %)
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	16 (15,38 %)
Italien	3 (2,88 %)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

La phase de traduction n'a pas fait l'objet d'erreur majeure, même si les nuances ne sont pas toujours correctement appréciées. En général, cette première phase plus cadrée permet à de nombreux candidats de se rassurer et de s'exprimer. Pour d'autres, à l'inverse, le sujet traité par le texte peut parfois s'avérer bloquant.

La phase de conversation permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...) dans un contexte moins formalisé. Pour se préparer, il est recommandé aux candidats de prévoir un petit exposé sur leur parcours antérieur et leur motivation, afin d'être en mesure de répondre à d'éventuelles questions. Toutefois, cette préparation a parfois pour conséquence la production d'un discours trop stéréotypé appris par cœur.

Si le niveau général des épreuves orales de langue est plutôt bon, de grandes disparités sont parfois constatées. Les candidats ayant déjà séjourné à l'étranger et ceux qui ont bien préparé l'épreuve sont à l'aise, avec un débit en langue fluide et clair. Pour les candidats ayant un niveau plus faible, l'élocution est souvent hésitante. L'examinateur doit alors reformuler les questions pour obtenir une réponse claire.

On note enfin une gestion du stress parfois difficile, y compris pour certains candidats ayant pourtant un niveau de langue correct.

La moyenne est de 13,74/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 08/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0,96 %	25,96 %	34,62 %	38,46 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 19,7/20, la moins bonne 0,3/20.

### 5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Les candidats de la session 2015 sont issus d'horizons professionnels diversifiés. Leur niveau général est dans l'ensemble satisfaisant et leur tenue et leur attitude sont globalement correctes.

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations.

Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Le jury souligne la préparation parfois insuffisante de la première partie de l'entretien. La durée requise pour l'exposé est souvent mal gérée, les candidats ne profitant pas assez du temps imparti pour valoriser leur expérience professionnelle. Plusieurs d'entre-eux livrent des présentations purement chronologiques, confuses et omettent de développer des domaines de compétence qui seraient pourtant en adéquation avec les fonctions de contrôleur des douanes.

Beaucoup de présentations sont également faites sur un ton monocorde et manquent de dynamisme, laissant présager un déficit de motivation. Les candidats se montrant volontaires et ayant su mettre spontanément en avant des aptitudes à l'exercice des fonctions postulées ont emporté l'adhésion du jury.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de la vie publique et administrative et par des mises en situation. Dans cette seconde partie, les candidats démontrent des capacités de réflexion et un certain sens pratique. Mais les réponses aux cas concrets sont souvent évasives, peu argumentées, jalonnées de lieux communs et dépourvues de prises d'initiatives. Elles ne permettent alors pas au jury de se forger une idée précise sur la personnalité et sur les aptitudes des candidats.

De plus, quelques candidats (notamment issus d'autres administrations) manquent de curiosité d'esprit et méconnaissent des notions essentielles sur l'administration des douanes (résultats 2014, effectifs, missions, différents métiers...) qu'ils auraient pu acquérir par une consultation attentive du site internet de la DGDDI.

La moyenne est de 12,41/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 03/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	7,78 %	11,11 %	20 %	32,22 %	28,89 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	2 (2,22 %)
Anglais	77 (85,56 %)
Arabe	1 (1,11 %)
Chinois	1 (1,11 %)
Espagnol	8 (8,89 %)
Italien	1 (1,11 %)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Quelques rares bons candidats réussissent très bien. Pour les autres, malgré une certaine bonne volonté, le niveau général demeure faible. L'expression est hésitante et les lacunes en vocabulaire sont importantes. De plus, la lecture des chiffres et dates met souvent les candidats en difficulté.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Comme dans la première partie de l'entretien, rares sont les bons candidats, à l'aise et réactifs. Ceux qui se sont préparés en prévoyant un petit exposé sur leur parcours antérieur ou leurs centres d'intérêt font preuve d'effort pour communiquer et répondre aux questions.

Mais la majorité se présente devant l'examinateur sans avoir rien préparé, notamment ceux avec le niveau le plus faible. Même le vocabulaire douanier n'est pas maîtrisé, alors qu'il s'agit d'un concours interne. En cas de vocabulaire manquant, rares sont les candidats qui cherchent à exprimer leur point de vue en reformulant ou en contournant leurs difficultés.

Outre les lacunes en termes de compréhension et d'expression, des difficultés de prononciation ont également été relevées.

La moyenne est de 11,39/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	28,89 %	23,33 %	30 %	17,78 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 18,7/20, la moins bonne 01/20.

## **VI. Conclusion**

Les concours organisés au titre de l'année 2015 se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans aucun incident.

Concernant les épreuves écrites, le jury constate que les candidats qui ont soigneusement préparé ces épreuves (connaissances de la méthodologie et du programme) obtiennent des résultats très satisfaisants. Une attention particulière doit être portée à l'analyse du sujet ainsi qu'à la qualité de l'expression écrite (orthographe, grammaire et style).

Pour les épreuves de langue, il est conseillé à l'ensemble des candidats de lire la presse dans la langue choisie.

L'entretien avec le jury n'est, quant à lui, pas une épreuve technique ou une épreuve à caractère réglementaire, mais un échange permettant de mettre en lumière les motivations et l'aptitude du candidat à exercer ses futures fonctions de contrôleur des douanes.

Le jury souligne que les prestations orales des candidats seraient meilleures si ces derniers faisaient preuve d'une plus grande curiosité à l'égard de leur futur environnement professionnel.

Ils éprouvent en effet des difficultés à exposer leur intérêt pour les missions de l'administration des douanes en général, et à faire montre d'une réelle curiosité d'esprit pour les fonctions qu'ils pourraient y exercer, ce qui ne permet pas toujours d'identifier une réelle motivation.

Il est ainsi conseillé aux candidats externes de consulter le site internet de la douane, notamment la rubrique « Missions et organisation », afin de parfaire leurs connaissances sur l'administration des douanes et les métiers pour lesquels ils postulent. Cette lecture leur permettrait également de démontrer qu'ils connaissent l'environnement dans lequel ils auront à évoluer.

La principale recommandation à formuler aux candidats internes est de s'extraire de leur cadre professionnel et de chercher à enrichir leurs connaissances sur leur administration, afin de démontrer au jury qu'ils savent faire preuve de curiosité intellectuelle et professionnelle. Il s'agit de se préparer réellement aux épreuves, en révisant et en élargissant leurs connaissances.

Dans tous les cas, un travail personnel est indispensable afin de se préparer aux différentes épreuves du concours.